



Separation et garde d'enfant

Par **binetta**, le **11/01/2011** à **15:13**

Bonjour,
je vis en concubinage et avec mon concubin nous avons un bébé de 16mois.Mon concubin est violent avec moi.J'envisage de le quitter mais je ne sais pas comment la garde de notre enfant va être organisée par le juge.Parce que il me dit à chaque fois qu'on se dispute qu'il ne me laisserai pas partir avec l'enfant.C'est la raison pour laquelle je suis encore avec lui.Mais je sais qu'il ne va pas changé car même pendant ma grossesse il m'a battu et comme je ne veux pas que mon enfant grandisse dans un foyer comme ça c'est pourquoi je veux partir.Répondez moi s'il vous plait
Cordialement

Par **Marion2**, le **11/01/2011** à **17:42**

Vous n'avez pas besoin d'un avocat.

Vous saisissez en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance, afin qu'il statue sur la garde de votre enfant ainsi que sur le montant d'une pension alimentaire.

Vous pouvez également demander à rester dans le logement que vous occupez et que votre compagnon parte.

Faites constater les coups que vous avez reçu (à l'hôpital de préférence) et déposez une plainte. Le JAF en tiendra compte pour la garde du petit.